



RÈGLEMENT 1314-2021-Z-23

amendant le *Règlement de zonage* numéro 1314-2021-Z visant à créer une disposition particulière pour la zone T3.1-010

Séance ordinaire du conseil municipal, tenue publiquement le 15 juin 2026 à 19h, dans la salle du conseil municipal située au 1386, rue Dumouchel, à Sainte-Adèle, lieu ordinaire des séances à laquelle sont présents les membres du conseil suivants formant le quorum :

Madame Audrey Joly	Conseillère du district 1
Madame Arielle Beaudin	Conseillère du district 2
Monsieur Pierre Léveillé	Conseiller du district 3
Madame Marie-Hélène Vigeant	Conseillère du district 4
Monsieur Alexandre Charbonneau	Conseiller du district 5
Monsieur André Lamarche	Conseiller du district 6

sous la présidence de madame la mairesse Nadine Brière.

ATTENDU QUE le projet vise à créer une disposition particulière pour la zone T3.1-010 ;

ATTENDU QUE la modification vise le chapitre 7 ;

ATTENDU QUE cette disposition est sujette à approbation référendaire ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 20 avril 2026 par madame la conseillère Arielle Beaudin ;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté avec l'avis de motion ;

ATTENDU QU'une consultation publique a eu lieu le 4 mai 2026 ;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil municipal dans les délais impartis par la Loi;

LE CONSEIL MUNICIPAL décrète qu'il soit statué et ordonné par le présent règlement ce qui suit :

Chapitre 7

Article 1

L'article 493 sur les exceptions dans un type de milieu T3.1 est modifié au tableau 69, afin d'ajouter une ligne sous la ligne de la zone actuelle T3.1-006, laquelle se lit comme suit :

Zone visée	Norme Visée	Exception
T3.1-010	Superficie d'implantation au sol du bâtiment (%)	Maximum : 12 %

Note : Norme moins limitative pour la construction de résidences dans cette zone.

Article 2 Disposition finale

Que le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Avis de motion	20 avril 2026
Adoption du premier projet	20 avril 2026
Consultation publique	4 mai 2026
Adoption du second projet	19 mai 2026
Limite pour formuler une demande	28 mai 2026
Adoption du règlement	15 juin 2026

Certificat de conformité de la MRC	
Entrée en vigueur	

Signé à Sainte-Adèle, ce ____^e jour du mois de _____ de l'an 2026.

Mme Nadine Brière
Mairesse

Me Audrey Sénécal
Directrice générale adjointe
Greffière et directrice des Services juridiques

CERTIFICAT D'APPROBATION

RÈGLEMENT 1314-2021-Z-23

En vertu de l'article 357 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) :

« amendant le *Règlement de zonage numéro 1314-2021-Z* visant à créer une disposition particulière pour la zone T3.1-010. »

Adoption	15 juin 2026
----------	--------------

Mme Nadine Brière
Mairesse

Me Audrey Sénécal
Directrice générale adjointe
Greffière et directrice des Services juridiques